

Bodhisattvas. Où mieux placer son adoration que dans ces divins moines ou ces princes de la charité et de l'intelligence, en qui, d'avance, l'adepte se mirait? Évidemment, les Indiens ne pouvaient que gagner en largeur de cœur et en élévation d'esprit à se proposer de tels modèles. Quoi d'étonnant qu'on se soit plu à voir, dans ces images souriantes ou pensives, des dieux vivants et miséricordieux, capables d'entendre et d'exaucer l'invocation confiante du fidèle? Et comment la contemplation de leur bénigne majesté n'aurait-elle pas inspiré une piété plus fervente que la vénération des reliques commémoratives d'un Maître mort? Ainsi la statuaire gréco-bouddhique a dû aider à la naissance d'une dévotion déjà tout imprégnée de sentiments mahâyâaniques, et, de ce point de vue encore, l'école nous ouvre des horizons nouveaux. Les bouddhistes eux-mêmes semblent avoir eu conscience de la transformation que l'avènement et la diffusion croissante des idoles avaient introduite dans leur religion. Aux simples et froides pratiques de la vieille secte monastique se substituaient avec elles les pompes et les ferveurs d'un véritable culte de latrie : ne serait-ce pas à cette substitution que correspondent les curieuses expressions par lesquelles les Chinois auraient distingué l'« ancienne loi » de la nouvelle « loi des images » ? On a pu un instant se le demander⁽¹⁾. Ce qui est certain, c'est l'universel triomphe de cette dernière et le nombre infini d'œuvres d'art dont elle a couvert tout l'Orient de l'Asie.

Loin de nous l'idée de prétendre que le succès soit toujours une justification ! Puis ce serait trop beau — et peut-être aussi, avouons-le tout bas, fort ennuyeux — si l'idéal seul avait eu droit de cité dans l'iconographie gandhârienne. Nos sculpteurs n'étaient pas des apôtres et, dussions-nous le déplorer, l'art n'était pas pour eux un sacerdoce. Naturellement, leur principal souci était de gagner leur vie. Fournisseurs plus attentifs aux désirs qu'au salut de leur clientèle, ils ne se sont nullement cantonnés dans les

⁽¹⁾ Cf. *Romantic Legend*, p. 9 et note in fine; BURNOUF, *Lotus de la Bonne Loi*,

p. 365. Mais l'erreur de cette interprétation a été relevée par KERN (*S.B.E.*, XXI, p. 68).